C. CHAINIAUX-GARNY
Lic. en Art et Archéologie

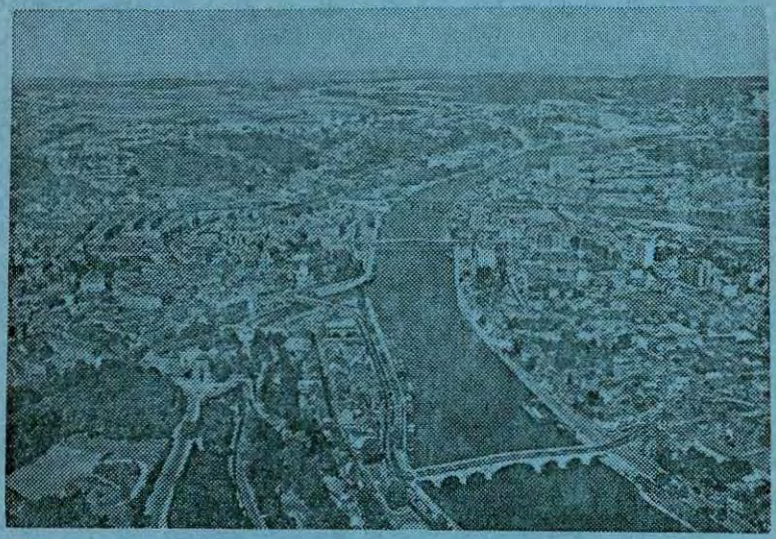

LE PONT DE MEUSE

Communément appelé

« PONT DE JAMBES »

Mai 1976

1. Limite territoriale.

La tour du Pont marquait la limite des juridictions de Namur et de Jambes et aussi la limite des eaux territoriales de la Meuse. Les échevinages de Namur et de Jambes s'y rencontraient pour y traiter de questions communes, tel l'entretien du pont — charge communale souvent lourde — ou sa réfection, cas très fréquent, étant donné les dégâts occasionnés presqu'annuellement par les crues du fleuve. Il arrivait que les frais des travaux soient répartis par tiers, entre le Comte, la ville et l'Evêque de Liège.

Les Jambois la considéraient comme un symbole puisqu'elle permettait à l'échevinage de Jambes d'y traiter de pair avec celui de Namur C'est ainsi qu'ils la firent figurer en bonne et dûe place sur les armoiries et sur le sceau communal, dès le XIII[e] siècle.

Monsieur Josy MULLER (5), reproduit dans son étude un sceau de l'échevinage de Jambes, en usage connu de 1430 à 1696. Il porte le n° 2306 de la collection des moulages des archives générales de Bruxelles. Il représente toris arches du pont, sommées de la Tour vue de face. L'aspect le plus intéressant y est représenté en élévation : pour une question de stylisation propre aux graveurs, la perspective est donc faussée ; la tour étant, réellement, tournée vers Jambes, l'artiste aurait dû la représenter de profil.

Un Arrêté Royal daté du 25 juin 1952, autorisera la Commune de Jambes à faire usage, à nouveau, du sceau dont elle était en possession en cette époque reculée.

(5) J. MULLER « Réparations au pont de Meuse à Namur, en 1799 et 1818 ». Le Guetteur Wallon, n° 106, p. 7.

Figure 2. — Matrice du sceau communal de Jambes (Ph. J. Leurquin).

Le Pont, évoqué par trois arches et la tour qui les surmonte, est d'un blanc argenté se détachant sur fond d'azur. En conséquence, les couleurs du drapeau de Jambes sont bleu et blanc.

2. Lieu de Justice.

La « Tour de Beauregard » dont le nom ne provient sans dou-

PLANCHE II

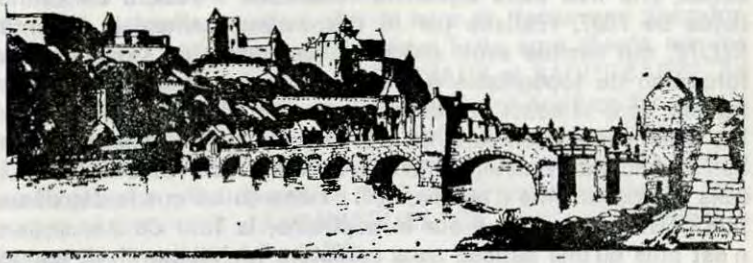

Le château de Namur et le pont de Meuse en 1697.
Aquarelle de V. Klotz. Musées royaux des Beaux Arts à Bruxelles.

Reproduction tirée de F. COURTOY, Namurcum, 6, 1959, page 53.

Sambre, l'Arquet et l'Hoyoux, à un point tel qu'elles se répandaient dans toute la ville, depuis l'hôtel de ville jusqu'à la porte Saint-Nicolas. Bien que le pont soit en partie recouvert par les eaux, il semble toutefois avoir résisté vaillamment à cette épreuve, annonciatrice, pour lui, de bien plus graves sévices dans un avenir proche.

De cette époque date une série de lavis acquis par le musée archéologique de Namur (7) en 1927. Les lavis, attribués au peintre *J. de BEYER,* spécialisé dans la reproduction des vues de villes, sont datés de 1740. Sur la deuxième pile du pont, l'on remarque une bretêche, déjà indiquée sur l'aquarelle de V. KLOTZ. Malheureusement pour nous, en ce qui concerne les trois dernières piles — celles du côté de la rive droite — le peintre a préféré les masquer par de la végétation : de toute façon, les autres sont encore à cette époque construites en bois. Ce n'est qu'en 1746 qu'on les bâtit en matériau dur.

★ 1746.

Au cours de la guerre de succession d'Autriche, l'armée française — de Louis XV — reparaît à Namur : les deux arches reconstruites en partie en bois du côté de Jambes, sont détruites. C'est l'architecte Denis-Georges BAYART qui est chargé, la même année, de les reconstruire « en dur ».

★ 1760.

Le pont-levis qui relie la septième à la huitième pile est démonté et remplacé par une arche en pierre construite par Hubert-Joseph PETIAUX. La tour de Beauregard fut supprimée à cette époque. Elle est remplacée par une porte dont Jules BORGNET donne une description d'autant plus précise qu'elle était encore visible en 1828 (8) : « Elle se composait de deux pilastres de style rustique, surmontés chacun, d'une boule placée sur un

(7) Namurcum T. 4, p. 35.
(8) J. BORGNET : op. cit. p. 163.

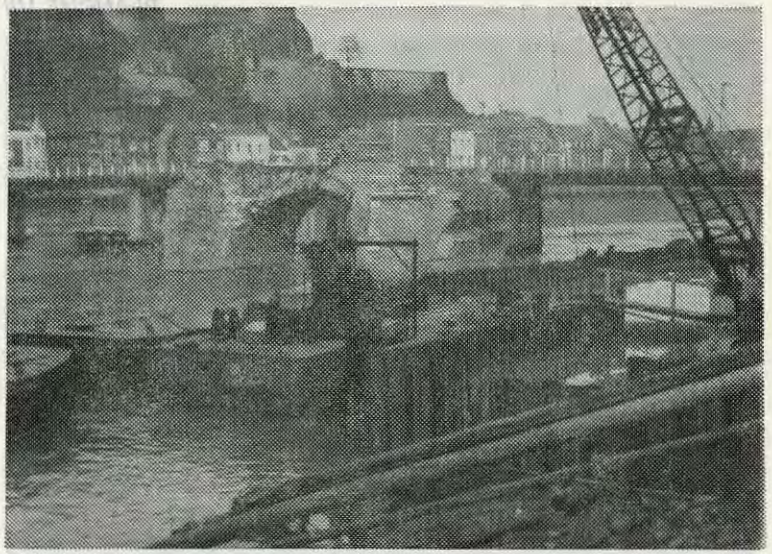

Figure 5. — Une étape de la reconstitution du pont.

1. Dimensions nouvelles de l'ouvrage.

Le pont a une longueur de 144 m. 95 entre parements de culées ; sa largeur utile est de 11 m. 80 - l'augmentation de largeur, de 5 m. environ, a été acquise vers l'aval, de façon à maintenir en place le parement amont des trois premières arches, côté Namur, qui constitue l'élément le plus représentatif de l'ancien ouvrage.

2. Arche centrale.

Elle ne rappelle en rien l'ancien pont et constitue la seule partie entièrement neuve : construite en anse de panier (3) — et non plus en berceau plein-cintre — l'on revêtit toutefois ses tympans de pierres de parement proches des pierres préexistantes. La grande ouverture de cette arche (33 m. 10) permet le passage des bateaux de gros tonnage.

(3) L'arc en « anse de panier » est un arc surbaissé dont la courbe a l'aspect d'une demi-ellipse, formée en fait, d'arcs de cercle se raccordant.

3. Arches et piles.

Chacune des six arches en plein-cintre est la reproduction fidèle d'une arche ancienne : le parement amont des trois premières piles et arches - côté Namur - est original ; les autres

Figure 6. — Le Pont actuel, vu d'amont : noter la forme de l'arche centrale.

arches et piles, côté amont, et tout le parement aval fut reconstitué au moyen de pierres provenant du démontage de l'ancien parement. Les pierres non réemployables furent remplacées par des pierres neuves provenant de la région de Moha-Vinalmont, choisies en fonction de leur apparenté avec les pierres à